Lycée Technique Agricole
1, Kréiwenkel
L-9374 Gilsdorf

☏: +352 81 85 25 1
admin@lta.lu

Dossier à remettre par voie électronique à **bts@lta.lu** au plus tard pour le **18.07.2024**

DEMANDE D'INSCRIPTION

BTS – Conseiller technique et accompagnateur de projets dans le secteur vert

Données concernant l'étudiant Sexe[1] : ☐ masculin ☐ féminin ☐ divers

Nom[1] : ..... Prénom[1] : .....

Adresse[1] : N° et rue : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Lieu de naissance[1] : ..... Nationalité[1] : .....

Matricule national[1] : ..... Caisse de maladie[1] : .....

☐ Coassuré(e) en qualité de membre de famille

☐ Affiliation personnelle

Mobile : ..... Courriel : .....

Dernière classe fréquentée[2] : ..... à l'établissement[2]: .....

☐ Diplôme de fin d'études secondaires :

☐ classiques, section .....[2] ☐ générales, section .....[2]

☐ Diplôme de technicien, section .....[2]

☐ Autre diplôme : .....[2]

À joindre à la demande[1] (les demandes ne sont prises en compte qu'à partir du moment où toutes les pièces demandées ont été fournies)	Réservé à l'administration du LTA
1. une lettre de motivation	☐
2. un titre d'études donnant accès à l'enseignement supérieur et le cas échant un certificat d'équivalence (copies conformes)	☐
3. un relevé des notes obtenues à l'examen de fin d'études secondaires	☐
4. un relevé des notes des trois dernières années du lycée	☐
5. une photocopie de la carte d'identité ou du passeport	☐
6. une preuve d'affiliation à une caisse de maladie (copie de la carte de la sécurité sociale)	☐

Autres informations[1]

- La vaccination contre le tétanos est vivement recommandée.

Date _____ Signature de l'étudiant _____

1) Données recueillies en vertu de l'article 3 (2) de la loi relative aux traitements de données à caractère personnel concernant les élèves.
Finalité : Organisation et fonctionnement de l'école.

2) Données recueillies en vertu de l'article 3 (3) de la loi précitée.
Finalité : Analyses et recherches à des fins de planification et d'évaluation de la qualité de l'enseignement après dépersonnalisation des données afférentes.

Les étudiant(e)s ont un droit d'accès aux données traitées et bénéficient d'un droit de rectification des données. Dans ce cas, il y a lieu de s'adresser au Ministère des études supérieures et de la recherche secondaire du MENJE.

Le refus de fournir les données obligatoires est passible d'une amende de 25 à 250 € en vertu de l'article 9 de la loi.